Envoyé en préfecture le 21/01/2025
Reçu en préfecture le 21/01/2025
Publié le
ID : 059-200006120-20250115-DLB_2025_01-DE

SMALIM

Délibération n°2025-01

Relative au rapport d'investissement du concessionnaire de l'aéroport de Lille

Le Comité syndical du SMALIM, dument convoqué le 9 décembre 2024, réuni le 15 janvier 2025 sous la présidence de Monsieur Christophe COULON, son Président ;

Sont présent·es :
Monsieur Christophe COULON (avec le pouvoir de Monsieur Yvan HUTCHINSON), Monsieur Jean-Michel MICHALAK, Madame Samira HERIZI, Monsieur Philippe EYMERY (avec le pouvoir de Madame Joëlle GARAULT), Madame Sarah KERRICH-BERNARD.
Monsieur Philippe GUILLON (suppléant de Monsieur Michel BORREWATER), Monsieur Régis CAUCHE (avec le pouvoir de Monsieur Bernard GERARD), Monsieur Bernard DEHAUT, Monsieur Jean-Marc AMBROZIEWICZ.

Sont absent·es / excusé·es :
Monsieur Bernard GERARD (ayant donné pouvoir à Monsieur Régis CAUCHE), Monsieur Luc FOUTRY, Monsieur Yvan HUTCHINSON (ayant donné pouvoir à Monsieur Christophe COULON), Madame Joëlle GARAULT (ayant donné pouvoir à Monsieur Philippe EYMERY).
Monsieur Damien CASTELAIN, Monsieur Matthieu CORBILLON, Monsieur Michel BORREWATER (représenté par son suppléant Monsieur Philippe GUILLON).

Secrétaire de séance : Madame Sarah KERRICH-BERNARD.

Le quorum constaté ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le contrat de concession de service public pour la gestion, l'entretien, le renouvellement, l'exploitation et le développement de l'Aéroport de Lille Lesquin, et notamment son article 8.6 ;

Vu les avenants 1, 2 et 3 du contrat de concession de service public pour la gestion, l'entretien, le renouvellement, l'exploitation et le développement de l'Aéroport de Lille Lesquin ;

Vu le rapport d'investissement et les éléments communiqués par l'exploitant au SMALIM portant sur les investissements réalisés en 2023, ceux engagés en 2024 et ceux programmés en 2025 ;

Envoyé en préfecture le 21/01/2025
Reçu en préfecture le 21/01/2025
Publié le
ID : 059-200006120-20250115-DLB_2025_01-DE

Vu le rapport du Président ci-annexé, présenté en réunion du Comité syndical ce jour ;

Considérant les interventions des délégué·es en réunion de ce jour.

DECIDE

D'acter les éléments conclusifs du rapport ci-annexé.

Votes pour : 12
Ne participent pas au vote : 0
Abstentions : 0
Votes contre : 0

Christophe COULON
Président du SMALIM

Signé électroniquement par : CHRISTOPHE COULON
Date de signature : 20/01/2025
Qualité : PRESIDENT